

AVIS DE COURSE

Régate d'Automne
Samedi 28 et Dimanche 29 Octobre 2017
Pertuis Charentais
Société des Régates Rochelaises
Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- La régata sera régie par :
- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
 - 1.2 Les règlements fédéraux,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve :
 Côtière
- 3.1.2 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 6 et d'une longueur minimale de 6,30 m
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la Société des Régates Rochelaises – Avenue de la Capitainerie – Port des Minimes – 17000 La Rochelle, au plus tard le Vendredi 27 Octobre 2017.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les suivants :

| | Journée Championnat | Week-end Championnat | Forfait 3 WE ou 6 Journées (Réservés aux Membres SRR) |
|---------|---------------------|----------------------|--|
| < 9 m | 20 € | 36 € | 100 € |
| 9 m & + | 25 € | 45 € | 125 € |

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

| Jours et Date | Heure Début | Heure Fin |
|------------------------|-------------|-----------|
| Samedi 28 Octobre 2017 | 10h00 | 12h00 |

5.2 Jauge et contrôles :

| Jours et Date | Heure Début | Heure Fin |
|---------------|-------------|-----------|
|---------------|-------------|-----------|

5.3 Briefing

| Jours et Date | Heure Début | Heure Fin |
|------------------------|-------------|-----------|
| Samedi 28 Octobre 2017 | 12h00 | |

5.4 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|--------------------------|---|-----------|
| Samedi 28 Octobre 2017 | 13h30 | Toutes |
| Dimanche 29 Octobre 2017 | 10h00 | Toutes |

5.5 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

Affichées suivant les prescriptions fédérales

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront : **Côtiers** ou **Construits**

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe parcours et zone de course

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour les classes suivantes

9. CLASSEMENT

9.1 **2** courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand de **4 à 8** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand **9** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Sans Objet

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués en présence des concurrents à l'étage du club, lors de la remise des prix, le Dimanche 29 Octobre 2017 à 16h00. Un encas sera proposé à ce moment-là.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES


Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cécile Urrutia (cecile.urrutia@srr-sailing.com)

Téléphone : +33(0)5 46 44 62 44

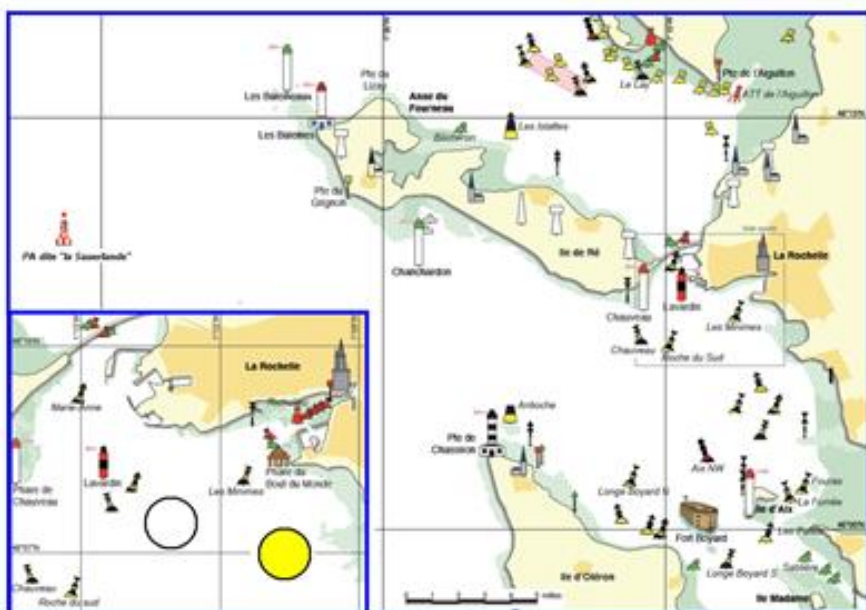
16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

La Rochelle-Pallice ☆

| Date | Heure | Hauteur | Coeff. |
|--|-------|---------|--------|
| Sam. 28 | 04h51 | 2,98m | 31 |
| | 12h04 | 4,78m | |
| | 17h25 | 2,92m | |
|  Changement d'heure de UTC+2 à UTC+1 | | | |
| Dim. 29 | 00h00 | 4,64m | 31 |
| | 05h06 | 3,06m | 32 |
| | 12h15 | 4,92m | |
| | 17h46 | 2,87m | |

Source : maree.info

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE



ROND BLANC :
 46.07.170 N
 01.13.600 W

ROND JAUNE :
 46.07.170 N
 01.11.600 W